

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 6

Artikel: Les suisses dans l'armée néerlandaise du XVIe au XXe siècle [suite]
Autor: Kleyntjens, J. / Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Suisses dans l'armée néerlandaise

DU XVI^e AU XX^e SIÈCLE

(Suite)

Les noms des généraux suisses au service de Hollande, cités au cours de cette étude, se trouvent réunis dans une liste complète, de 64 noms, chacun accompagné d'une courte note biographique. Cette liste paraîtra avec la dernière partie de ce travail.

TROUPES SUISSES AUX COLONIES NÉERLANDAISES

Au XVIII^e siècle, le service aux colonies hollandaises attira de nombreux Suisses. *Jacob Steinmüller*, de Glaris (1718-1761) venant d'un régiment suisse de France, entra en 1741 dans les troupes coloniales des Indes orientales. Des années durant, il eut à combattre les indigènes de *Java* et commanda, comme colonel, toutes les forces de l'île. Gouverneur militaire de la côte nord, conseiller de justice de la province de *Samarang*, d'une vaste culture, d'un caractère ferme et loyal, il fit œuvre utile de colonisateur. Il rentra dans son pays avec une grande fortune et se consacra au bien public, directeur des hôpitaux de Glaris, juge, et membre du Grand Conseil.

Le 6 janvier 1783, un régiment suisse destiné aux Indes néerlandaises débarquait au Cap de Bonne-Espérance. Son chef, le *colonel Charles-Daniel de Meuron*, de Neuchâtel, né en 1738, était entré à 17 ans comme sous-lieutenant au *régiment suisse de Hallwyl*, infanterie coloniale au service de France, caserné à *Rochefort* et dépendant du ministère de la marine. La même année, de Meuron reçut l'ordre de conduire à la

Martinique un détachement de 50 hommes de son régiment. Il s'embarqua à Rochefort sur le *Florissant*, vaisseau de ligne, de 74 canons. Il eut, en cours de route, plusieurs combats navals à soutenir contre les Anglais, dans la *mer des Antilles*, avant d'aborder à *Fort Royal* et de réparer ses avaries. Le jeune officier avait été grièvement blessé à la main et à l'épaule gauche par un coup de mitraille. Un éclat d'obus à la cuisse le mit hors de combat pour quelques semaines en défendant la citadelle de *Fort Royal*.

Après trente-deux mois de campagnes et de navigation, Meuron et son détachement débarquaient à Marseille, en janvier 1760 et rentraient dans leur garnison. Le lieutenant de Meuron fut récompensé par la croix de chevalier du Mérite militaire. Transféré au régiment des *Gardes-Suisses*, à Paris, il passa, en 1768, à celui d'*Erlach*, bernois.

Les Anglais cherchaient alors à s'emparer des colonies françaises et hollandaises. Le duc de Choiseul, colonel-général des Suisses de France, proposa au capitaine de Meuron de mettre sur pied un régiment suisse au service de Hollande, pour la défense de son domaine colonial. Meuron accepta l'offre, reçut le brevet de colonel, et la permission du Conseil d'Etat de la principauté de Neuchâtel de recruter dans tout le Corps helvétique, y compris ses alliés d'Alsace et de Montbéliard.

Au mois de mai 1781, le régiment était au complet ; 59 officiers, 1100 sous-officiers et soldats et 8 canons d'infanterie. La capitulation¹ avec les Etats généraux fut signée le 28 mai. L'engagement était de cinq ans ; les officiers devaient avoir servi au moins quatre ans. L'uniforme était bleu de roi à parements et revers jaunes, écharpe orange pour les officiers, casque rigide à crinière flottante, plaque de cuivre aux armes de Neuchâtel. Les drapeaux étaient flammés aux couleurs du colonel, jaune, noir et vert, avec croix blanche traversante

¹ Du latin *capitulum* : contrat divisé en chapitres.

et la devise « Honneur et fidélité sur terre et sur mer. » (*Honor et fidelitas terra et mare.*) Le régiment avait sa justice propre, comme tous les corps suisses à l'étranger, ses règlements, le privilège de faire battre et jouer les marches suisses. Cette troupe d'élite qui va s'illustrer pendant 35 ans en Asie, en Afrique et en Amérique, prit le nom de « régiment suisse neuchâtelois de Meuron. »

Le 2 septembre 1782, une flotte de 300 navires de commerce, escortée par une douzaine de vaisseaux de guerre français et hollandais, quittait le port d'Aix, sous le commandement de l'amiral de la Motte-Piquet. Le régiment de Meuron était à bord du *Fier*, excepté 200 hommes embarqués sur une frégate, avec le *major de Sandol-Roy*. Le long des côtes portugaises, les orages de l'équinoxe assaillirent la flotte ; il y eut dix-neuf jours d'horribles tempêtes, puis les corsaires anglais apparurent. Au 25^e degré de latitude nord, la plus grande partie de l'expédition se dirigea vers les Antilles, le reste, 17 navires, fit relâche aux *Canaries*. Les officiers du régiment de Meuron passèrent huit jours en fêtes et en bals à Santa-Cruz. Lorsqu'on remit à la voile, le vent était faible, la navigation très lente. Les vivres et l'eau potable commencèrent à manquer. Sur le *Fier*, les Suisses entassés dans l'entrepont encombré de leurs bagages, souffraient de la mauvaise nourriture. Les sabords mal calfatés laissaient passer l'eau, la poudre inondée dans les soutes et les effets des soldats furent mis hors d'usage. Le scorbut ne tarda pas à se déclarer ; 103 hommes moururent en route, 296 malades ne recevaient aucun soin. La pluie tomba pendant plusieurs semaines, puis un soleil de plomb augmenta la misère des hommes. Vêtus d'une culotte de toile, d'une veste et d'un bonnet de police, tremblants de fièvre, ils étaient exposés à toutes les intempéries. Les uniformes avaient été emballés, au départ, à fond de cale. Le 19 novembre, on constata qu'il n'y avait plus que quatre barriques de farine, six de vin, et pour vingt jours de biscuit. On mit la troupe à la demi-ration. Il fut établi plus tard que l'intendance et les

matelots s'étaient entendus pour voler les Suisses. Le colonel de Meuron déposa une plainte à l'arrivée au Cap, entre les mains du gouverneur ; elle resta sans effet.

Enfin, le 6 janvier 1783, on vit s'élever au-dessus de l'horizon la montagne de la Table, et le lendemain, après plus de quatre mois de navigation, le régiment réduit à 850 hommes, fit une entrée solennelle dans la *ville du Cap*. Il avait perdu en route plus de 300 hommes, morts de maladies et de privations. Il resta en garnison au Cap jusqu'en 1786. Il prit part à la *bataille navale de Cuddalore* sur la flotte française du célèbre bailli de Suffren, et s'y comporta honorablement. Quarante hommes furent écrasés sur le pont du *Héros* par la chute de la grande vergue, coupée par un boulet anglais.

Charles-Daniel de Meuron, promu *général-major*, rentra en Europe à la fin de 1786, laissant le commandement à son frère cadet, le colonel *Pierre-Frédéric de Meuron*. Le régiment, transporté à *Ceylan*, défendit cette colonie neerlandaise contre les Anglais jusqu'en 1795. Il y avait alors parmi les officiers, outre le colonel, huit membres de la famille de Meuron : lieutenant-colonel *Jean-Pierre de Meuron-Bullot* (noyé à Madras le 29 avril 1803), le major *Henri-David de Meuron-Motiers*, mort à Seringapatam, en 1804, le capitaine *de Meuron-Rochat*, mort à Madras en 1800, le capitaine *Frédéric de Meuron-La Tour*, mort à Ponnammellée, en 1797, le lieutenant *Charles de Meuron-Tribolet*, le lieutenant *de chasseurs de Meuron-d'Orbe*, le cadet *Pierre-Genri de Meuron*, mort au Cap de Bonne-Espérance. Le capitaine *Simon de Sandol-Roy* devint *général-major* et commandant en chef des Indes neerlandaises. Son frère Frédéric était lieutenant-colonel au régiment suisse de Sturler, en Hollande.

Le régiment de Meuron se battait admirablement, note le D^r Kleyntjens. Discipline de fer, excellent esprit. A partir de 1783, il retourna au Cap, alternativement avec des relèves à Ceylan, et de durs combats contre les Anglais.

Simon de Sandol-Roy a joué un rôle prépondérant dans l'histoire javanaise avant de s'engager au régiment de Meuron, il avait fait plusieurs campagnes en Prusse et en Pologne. Il se lia d'amitié avec le jeune York, un Allemand entré au régiment neuchâtelois à titre étranger, et qui fut plus tard un des héros des guerres d'indépendance de la Prusse contre Napoléon, sous le nom de York von Wartenburg, général feld-maréchal. Jusqu'en 1792, Sandol-Roy fut gouverneur d'une île de l'*archipel des Molluques*. A *Batavia*, il fut nommé brigadier-général et commandant de toutes les troupes des Indes hollandaises. Le roi de Hollande, Louis-Napoléon, lui expédia, en 1808, un brevet de *général-major*.

D'après le Dr Kleyntjens, Sandol-Roy se rattachait au parti antifrançais et s'efforça de maintenir l'indépendance de Java, aussi bien vis-à-vis des Français que des Anglais. Il fut accusé, injustement, par le gouverneur *général* Daendels, de mauvaise administration et rappelé en Hollande. Napoléon releva Daendels de ses fonctions. Le général de Sandol-Roy est mort en 1831, âgé de 77 ans. Il avait pris sa retraite en 1811.

Le *capitaine Guisan*, d'Avenches resta 19 ans au régiment. Blessé au siège de *Seringapatam*, il reçut la médaille de la valeur militaire. Le chevalier *Jean-Samuel Guisan* (1740-1801) de la même famille, fut un des pionniers du *Surinam*, terre hollandaise, en Guyane (Amérique du Sud). Il y développa la culture du café et de la canne à sucre. Un administrateur colonial français, Malouet lui offrit le grade de capitaine et d'ingénieur en chef de la Guyane française. En quelques années, il transforma le pays. Les répercussions de la Révolution française vinrent anéantir ses espérances. Le désordre gagna les colonies. Son poste fut supprimé et sa vie menacée. Les résultats de vingt ans d'efforts anéantis, Guisan rentra en Europe. La tempête jeta son navire sur les côtes d'Espagne et la mer engloutit ses précieuses collections. A Paris, le roi Louis XVI le créa chevalier de Saint-Louis, l'Académie des

sciences lui fit fête. Rentré en Suisse, la République helvétique l'appela aux fonctions de chef du bureau de la guerre.

En 1795, le régiment de Meuron subit le contre-coup des événements d'Europe. L'invasion, la conquête et la ruine des Pays-Bas par les armées révolutionnaires, mirent le colonel de Meuron dans une situation critique.

Seules les quatre compagnies de Colombo étaient intactes. Les convois de recrues, capturés en route par les Anglais, n'arrivaient plus à destination. L'île de Ceylan, étroitement bloquée, était coupée de ses bases d'Europe. Les Anglais poussaient les Cingalais à la révolte. Deux compagnies suisses enfermées à la pointe de Gallé, décimées, avaient tenté de briser le blocus ; 23 hommes purent atteindre Tutucorin. A Batavia (Java), la compagnie Giraud était réduite à 14 hommes.

Sans solde depuis trois ans, sans ordres et sans nouvelles de La Haye, son régiment disséminé dans une quantité de postes sur les côtes et à l'intérieur de l'île, ravagé par la malaria, le colonel n'était pas sans inquiétude sur le sort de ses hommes et l'avenir de ses officiers. C'est alors, en 1795, qu'il apprit la décision de son frère, le général-major. Il avait signé à Londres un accord avec Sa Majesté britannique pour faire passer le régiment de Meuron au service d'Angleterre, plutôt que de le laisser périr de misère. Le gouverneur hollandais de Ceylan, van Angelbeck, délia les Suisses de leur serment, le 13 octobre 1795, à la noble compagnie des Indes hollandaises. L'île de Ceylan devint anglaise. Réorganisé à *Madras*, le régiment prit l'uniforme rouge à parements bleus et blancs, casque noir à cheville, écharpe bleue pour les officiers. Les plaques des ceinturons portaient : *Meuron's Swiss Regiment*, avec la couronne royale.

Désormais, l'histoire du régiment de Meuron sort du cadre hollandais. Les colonies anglaises devinrent son champ d'action. Il prendra part à la *conquête des Indes par les Anglais*, à la *prise de Seringapatam*, fait d'armes qui le rendit célèbre

dans l'armée anglaise, à la défaite de Tippoo Sahib, à la répression du *soulèvement des Maharattes*, fomenté par les Français, expédition dirigée par le général Wellesley, le futur duc de Wellington. En 1813, sous les ordres du *colonel de Meuron-Bayard*, le régiment s'embarqua pour le *Canada* où il livra de rudes combats aux Américains, jusqu'en 1816, avec deux autres régiments suisses-anglais, *de Roll* et *de Watteville*.

Un jeune officier du régiment suisse de May, né à Vevey en 1759, le sous-lieutenant *Charles-Louis de Mellet*, s'acquit la reconnaissance des Etats généraux et des colons de la Guyane hollandaise. On l'envoya, en 1782, en Guyane, la colonie de *Demerary* ayant été attaquée par les Anglais. Il organisa la résistance et repoussa victorieusement les agresseurs. Les colons lui offrirent un sabre d'honneur et une coupe d'argent. Le stadhouder l'appela en 1795 au commandement en chef, comme major, des troupes de *Demerary* et d'*Esséquibo*, poste de confiance qu'il occupa jusqu'à son retour en Europe, en 1802. En retournant à son poste, avec le 4^e bataillon d'infanterie légère dont il était lieutenant-colonel, il fut fait prisonnier par une escadre anglaise, et détenu à Londres plusieurs mois. Rentré en Hollande, nommé colonel (1805) et aide de camp de l'amiral De Winter, il fut affecté à l'état-major de l'armée par *le roi Louis de Hollande*. Il parvint successivement aux grades de général de brigade (1808) et de *général-major* commandant la province de Groningue (1809). Assiégé à *Breda* par le duc de Reggio, en 1810, il ne se rendit que sur un ordre écrit du roi Louis. Désigné par Napoléon I^{er} au commandement de la 29^e division, en Italie, il partit, quoique malade, pour sa nouvelle destination. La mort le surprit en route, dans sa chaise de poste, entre Cambray et Péronne, près d'Azincourt-Le Mant, le 13 janvier 1811¹.

¹ *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, par Albert de Montet, II, 151. Lausanne 1878.

En 1814, l'Angleterre rendit aux Pays-Bas quelques colonies dont elle avait eu la garde et l'administration. Le « Prince Souverain » des Pays-Bas qui avait succédé au roi Louis Napoléon, par la volonté des Alliés, créa une nouvelle armée coloniale, par engagements individuels volontaires, Légion étrangère néerlandaise, où toutes les nationalités étaient admises. Des Suisses, des Allemands, des Autrichiens y côtoyaient des Danois, des Français, des Polonais, des Italiens, des Hongrois¹. Le nombre des étrangers dépassa finalement de telle manière celui des Néerlandais, que les commandements hollandais n'étaient plus compris. Il arriva même, dit M. Kleyntjens, qu'on se moquât des soldats néerlandais, auxquels on réservait les besognes inférieures. Aussi le recrutement dans les Pays-Bas diminua-t-il de plus en plus. Le but que le gouvernement s'était proposé : former une armée coloniale composée en majorité de Hollandais échoua complètement. L'espoir de créer aux colonies un rempart solide contre l'esprit de révolte des indigènes, pour la paix intérieure, ne se réalisa pas.

Parmi les volontaires étrangers, un Suisse des Grisons, *le capitaine Christoffel*, mérite une mention spéciale. « Enrôlé comme simple soldat, il était d'une vaillance sans pareille et arriva au grade de capitaine, ce qui était fort rare » (D^r Kleyntjens). Il fut décoré de l'ordre militaire de Guillaume. La Hollande lui fit une réception grandiose, en 1919. Il s'était acquis une renommée nationale en nettoyant les îles de la Sonde des brigands malais qui les infectaient. Ses brillants faits d'armes l'avaient rendu populaire. La reine Wilhelmine lui remit une épée d'honneur et le général van Nooten le donna en exemple à l'armée hollandaise, pour son courage et sa fidélité.

Il y eut malheureusement une page sombre dans l'histoire des Suisses aux colonies néerlandaises, une révolte à *Samarang*,

¹ A. BÜRKLI : *Die Schweizer im Dienste der Holl. Indischen Kompagnie*.

en 1859, sur laquelle nous manquons de renseignements¹.

Beaucoup de Suisses, jusqu'à ces dernières années, ont servi dans les troupes coloniales hollandaises, ainsi qu'au Congo belge. Un Vaudois, *Charles Pahud*, d'Ogens, fut *ministre des colonies et gouverneur-général* des Indes orientales, de 1855 à 1861. Il est mort à La Haye, en 1873.

En 1919, le recrutement de volontaires pour les colonies néerlandaises fut supprimé, aussi bien pour les nationaux que pour les étrangers. Mais, en 1927, après les troubles communistes de 1926, il fut remis en vigueur, pour les Hollandais seulement.

Aujourd'hui, l'armée coloniale hollandaise, renforcée de troupes métropolitaines, lutte depuis six ans, avec une résolution farouche, une vigueur qu'il faut admirer sans réserve, contre les soulèvements communistes qui menacent non seulement Java et Sumatra, mais l'Océanie entière, l'Australie et l'Extrême-Orient. Ainsi que la reine Juliana vient de le proclamer : « Les Néerlandais combattent actuellement pour tenir la promesse faite aux populations d'Indonésie par la reine Wilhelmine, en 1942, de leur apporter la paix et la liberté. » Au nom des centaines de Suisses qui ont combattu dans les colonies hollandaises, nous approuvons ces vœux légitimes. Les longs efforts civilisateurs de la Hollande dans les îles de la Sonde doivent être sauvés de la barbarie totalitaire, camouflée sous le nom de « démocratie populaire. » La vraie indépendance ne saurait être celle que la dictature de l'U R S S impose aux peuples courbés sous son joug.

Cette dictature peut, seule, désirer le retrait des troupes du lieutenant-général Spoor de l'Indonésie.

¹ L.-A. WELLINGA, 1^{er} lieut. : *Un problème difficile des Indes*. Buning, édit., Djocja (Indes néerlandaises). (A consulter à ce sujet.)

LES DERNIERS RÉGIMENTS SUISSES DE HOLLANDE
DE 1815 à 1829

Le premier roi de la Restauration des Pays-Bas indépendants, après la chute de Napoléon I^{er}, *Guillaume I^{er}*, essaya, en 1815, de constituer une armée nationale. Une fois encore dans l'histoire de la Hollande, cette tentative aboutit à un échec. Le peuple restait hostile au service obligatoire, en Belgique surtout, pays momentanément réuni à la Hollande. Il n'y avait d'autre alternative que de s'adresser de nouveau à la Suisse. Les expériences faites pendant près de deux siècles avaient démontré que les Suisses s'adaptaient facilement aux conditions spéciales de l'armée des Pays-Bas. « Dans l'histoire de la Hollande, remarque le D^r Kleyntjens, ils s'étaient montrés constamment courageux, endurants, fidèles à la parole donnée, corrects dans leur manière d'agir. »

Les négociations entre les Pays-Bas et la Confédération suisse s'ouvrirent en 1815, et aboutirent à la formation de quatre régiments :

1. Le régiment *Kirchberger*, devenu ensuite *de Jenner* (Berne et Vaud) ;
2. Le régiment *Ziegler* (Zurich, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie et Thurgovie) ;
3. Le régiment *von Sprecher*, plus tard *Schmidt* (Grisons) ;
4. Le régiment *Auf der Maur* (cantons catholiques de langue allemande), plus tard *Gömlin von Tieffenau*, de Lucerne.

Des affiches d'enrôlement dans ces trois langues nationales, placardées dans toute la Suisse, comme pour le service de France ou de Naples, attiraient l'attention des jeunes gens. Voici celle du 2^e régiment (von Ziegler) : (1815)

A la belle jeunesse suisse :

« Sa Majesté le roi des Pays-Bas a pris à son service quatre régiments suisses ; le 2^e est celui du colonel von Ziegler.

» Beaucoup d'entre vous ont déjà servi sous les ordres de cet officier supérieur, alors qu'il commandait une division de l'armée fédérale. (En 1805, 1809 et 1813). Chacun sait avec quelle sollicitude et quelle compréhension il s'occupe du bien-être de ses soldats. D'autre part, les avantages et les bénéfices du service de Hollande sont bien connus. Vos anciens, qui en ont fait l'expérience, en parlent encore avec éloges.

» Comme autrefois, vous y trouverez le bénéfice d'une solde avantageuse, un service d'autant plus agréable que les belles et fertiles provinces de Belgique sont aujourd'hui réunies à la Hollande. Les braves Suisses sont estimés et aimés aux Pays-Bas autant que par le passé.

» Vous trouverez aussi, dans ce pays, toutes les facilités de pratiquer vos devoirs religieux, vous pourrez y suivre des cours d'allemand, de calcul et des leçons d'escrime. Ceux qui feront preuve de zèle et se conduiront en braves et loyaux soldats, auront des chances d'avancement.

» Vos officiers sont vos compatriotes et chaque soldat sera pour vous un bon camarade, parce que vous reconnaîtrez en lui un compatriote.

» Ceux qui désirent accepter des offres aussi avantageuses, doivent s'annoncer au bureau central de recrutement, à Zurich, ou aux annexes d'Aarau, Saint-Gall, Frauenfeld, et Schaffhouse, ou encore à l'officier de recrutement de leur canton. »

Le commandant du dépôt central de recrutement pour le régiment suisse de Ziegler,
au service de la Hollande
(signé) : IM HOF, capitaine.

Ces affiches eurent du succès en Suisse. Les officiers de recrutement et les médecins purent se montrer sévères à la visite sanitaire. On n'admit, comme par le passé, que des candidats sains de corps et d'esprit, pourvus d'une attestation de bonnes mœurs délivrée par les autorités de leur commune, et d'un certificat d'instruction primaire ou secondaire. Les officiers des milices cantonales étaient appelés à donner leur avis sur les aptitudes militaires de leurs hommes.

Les quatre régiments atteignirent rapidement l'effectif prescrit ; on put former trois bataillons par régiment.

Erismann raconte que lorsque ces troupes eurent leurs drapeaux, le roi souligna l'événement en distribuant par homme, une double ration de genièvre, une livre de pain blanc et un quart de livre de fromage d'Edam. (*Blätter für bernische Geschichte*, p. 67-68).

D'après le traité, le roi se réservait le droit de nommer l'aumônier catholique (art. 5). Les soldats étaient enrôlés librement pour 4 à 6 ans (art. 20). Au bout de cette période, ils pourraient contracter un nouvel engagement pour 6, 4 ou 2 ans (art. 21).

Pour être admis en temps de paix, il fallait avoir 18 ans révolus et ne pas dépasser l'âge de 56 ans. En temps de guerre, la limite d'âge était fixée à 40 ans (art. 24). Au point de vue administratif, les Suisses étaient sur le même pied que les Hollandais, pour ce qui avait trait à la solde, nourriture, habillement, équipement, armement, logement, hôpitaux militaires et pensions (art. 38 et 41).

On ne pouvait employer les régiments hors d'Europe (art. 49). Il était interdit de les embarquer sur la flotte de guerre ou de les exposer à combattre leur propre pays (art. 50 et 51). Il fallait éviter à la guerre que les troupes suisses risquent de se trouver en face de leurs compatriotes (art. 52). Il était stipulé que si la Suisse entrait en guerre, elle pouvait

rappeler ses régiments de Hollande pour la défense de leur pays (art. 56). Ce principe a toujours été admis dans tous les pays qui avaient des troupes suisses à leur service. Le cas s'est présenté plusieurs fois dans l'histoire, en 1792, 1798-99, 1815, pour ne citer que les exemples les plus récents.

(A suivre.)

D^r J. KLEYNTJENS
(Revu et complété
par le major P. de Vallière.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La conquête de la Chine par Mao Tse-Tung (1945-1949), par le général L.-M. Chassin. — Paris, Payot.

L'auteur, recourant à la méthode historique, relate, avec la clarté d'esprit que les lecteurs de la *Revue Militaire Suisse* lui connaissent, les circonstances de cet événement d'une importance extraordinaire : un pays de 480 millions d'habitants, la Chine, vient de passer du camp des puissances occidentales dans celui de l'U.R.S.S. Un des « Cinq Grands » de l'Univers a été battu par le chef presque inconnu d'une minorité infime. Au départ les chances de Mao étaient des plus faibles. En face de lui un homme auquel la propagande a donné une stature de géant : Chiang Kai Shek. Aujourd'hui le héros chinois est réfugié dans la petite île de Formose et son adversaire est installé en maître à Pékin. Le facteur militaire n'a pas été le seul facteur déterminant de ce renversement aux conséquences encore incalculables. C'est pourtant le seul que nous examinerons succinctement ici.

Côté nationaliste. Une stratégie voulant faire trop avec trop peu de moyens. Preuves en soient l'occupation de la Mandchourie et de son corollaire obligé, la possession de milliers de kilomètres de voies ferrées ; les possibilités logistiques sont dépassées ; les armées n'ont plus la cohésion tactique nécessaire. Par fractions, elles se retirent dans les murs des villes pour y combattre. Leur moral est celui de l'encerclé : elles ont la « psychologie du mur ».

Côté communiste. Une stratégie fondée sur les ressources en hommes et en matériels allant de la guérilla aux offensives de grand style. Une habileté tactique consommée : les batailles du Liaoning et celles de Hsuchow en particulier sont de véritables modèles. Les chefs sont des hommes qui ont fait leurs preuves et les soldats, habilement endoctrinés, savent pourquoi ils se battent. Là réside la raison essentielle de la victoire de Mao Tse-Tung : ses hommes sont prêts à sacrifier leur vie pour des lendemains meilleurs.

Et le général Chassin de conclure : « Même en ce siècle de matérialisme et de mécanisation, c'est toujours l'esprit qui commande, c'est le moral qui gagne les batailles. Peu importe qu'on ait des hommes et des armes, si les premiers ne veulent pas se servir des secondes. »

Major Dz.